



SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

Une stratégie régionale pour un aménagement durable et attractif des territoires

PROJET DE STRATEGIE REGIONALE

OBJECTIFS GENERAUX

Éléments clés soumis à concertation

SOMMAIRE

1) UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL QUI FONDE LES CHOIX STRATEGIQUES REGIONAUX	3
2) IDENTIFICATION DES ENJEUX CLES DU TERRITOIRE.....	4
Enjeu démographique, une projection à 2050 : le ralentissement démographique se poursuit, la population vieillit, des actifs moins nombreux	4
Enjeu transversal n°1 : Concilier attractivités économique et résidentielle du territoire	4
Enjeu transversal n°2 : Améliorer la vie quotidienne en préservant les ressources et en réduisant la vulnérabilité	5
Enjeu transversal n°3 : Conjuguer l'opportunité de la métropolisation avec l'exigence d'un développement équilibré des territoires	5
3) QUELLE STRATEGIE REGIONALE ?.....	6
Les éléments de rupture fondant les grands principes de la vision politique régionale	6
Le parti pris spatial : conjuguer plusieurs échelles d'appréhension du territoire régional et distinguer 4 systèmes infrarégionaux	9
Le choix de trois lignes directrices	13
Schéma d'élaboration des trois lignes directrices.....	13
LD1 Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional	14
LD2 Maîtriser la consommation d'espace, et renforcer les centralités et leur mise en réseau.....	17
LD3 Conjuguer égalité et diversité des territoires pour des territoires solidaires et accueillants.....	20
4) LA GOUVERNANCE DU SRADDET ET LA MISE EN CAPACITE DES TERRITOIRES	23

1) Un diagnostic territorial qui fonde les choix stratégiques régionaux

Le diagnostic synthétique régional présenté lors de la session de décembre 2016 a été rebâti sur **3 entrées majeures** visant à faciliter la compréhension et l'appropriation de l'état des lieux :

- **Le territoire transmis** : un territoire aux atouts considérables, qui appelle à responsabilité
- **Le territoire habité** : des conditions de vie contrastées, la qualité de vie en question
- **Le territoire structuré** : un modèle d'urbanisation éclatée consommateur de ressources

Le territoire transmis : un territoire aux atouts considérables, qui appelle à responsabilité

Le territoire constitue l'héritage et le patrimoine commun des habitants de Provence Alpes Côte d'Azur. Entre mer et montagne, Rhône et Durance, il attire les populations depuis des millénaires. Sa position en fait un carrefour stratégique sur l'axe rhodanien, et une portée d'entrée vers la Méditerranée, d'où rayonnent des métropoles portuaires.

Au-delà de cette position, le territoire se caractérise par un patrimoine naturel et culturel exceptionnel et des paysages remarquables.

Les caractéristiques du territoire, et ses ressources spécifiques sont à la base d'un déploiement économique original à deux visages, productif et résidentiel, où les jeux de complémentarité, de synergie et de résilience sont fondateurs de l'équilibre économique régional. Comment dès lors maintenir et renouveler durablement l'attractivité d'un territoire aux identités multiples et parfois contradictoires : industrielles, commerciales, touristiques et résidentielles ?

Le territoire habité : des conditions de vie contrastées, la qualité de vie en question

Apprécier le territoire habité, c'est regarder le territoire par le prisme de sa population, et entrer dans toutes les composantes de la vie quotidienne en région Provence Alpes Côte d'Azur : l'emploi, les déplacements, le logement... Apprécier le territoire vécu, c'est aussi percevoir des dynamiques de population, et des inégalités socio-spatiales qui ont tendance à s'accroître et se renforcer mutuellement.

Au-delà des grands ensembles naturels qui le structurent, le territoire régional est donc marqué par des lignes de fracture entre des territoires et des populations aux conditions de vie contrastées. Cette lecture du territoire régional amène à se poser la question de la « qualité de vie » dont bénéficient les habitants, « qualité de vie » susceptible d'influencer leurs stratégies résidentielles au profit ou au détriment des différents territoires de la Région.

Eclairer le territoire habité, c'est donc comprendre et identifier où se situent les fractures et les disparités. C'est aussi cibler les leviers d'action pour améliorer la qualité de vie, au fondement de l'attractivité du territoire.

Le territoire structuré : un modèle d'urbanisation éclatée consommateur de ressources

Le territoire structuré s'interroge au regard de l'urbanisation et des grandes dynamiques d'aménagement qui déterminent son fonctionnement actuel. Cette approche nous amène à dépasser une vision simpliste du territoire, opposant une frange littorale urbanisée et des territoires de dépendance. Il s'agit au contraire d'appréhender pleinement le caractère polycentrique du territoire régional, issu du croisement des contraintes géomorphologiques et des grands partis pris d'aménagement mis en œuvre depuis les années 60.

La réalité des flux (domicile-travail, économiques) dessine un territoire polycentrique, mais fonctionnant selon une logique de systèmes : apparaissent alors un système provençal, un système alpin, un système azuréen, et un système rhodanien. Ces flux révèlent au sein de chaque système l'organisation des relations entre centralités, et révèle les problématiques sous-jacentes en matière de mobilités et/ou de répartition des équipements. En écho au territoire « vécu », l'analyse des modes de fonctionnement et de structuration du territoire régional doit permettre de construire une stratégie d'aménagement prenant acte des réalités du territoire.

2) Identification des enjeux clés du territoire

Du diagnostic sont issus de très nombreux enjeux, parmi lesquels l'enjeu démographique et 3 enjeux transversaux majeurs ont été identifiés :

Enjeu démographique, une projection à 2050 : le ralentissement démographique se poursuit, la population vieillit, des actifs moins nombreux

La projection démographique à 2050 est un élément clé à prendre en compte dans l'identification des enjeux du territoire.

L'étude de l'INSEE de juin 2017 « Provence-Alpes-Côte d'Azur » projette à 2050, 5,3 million d'habitant en région. La population continuerait d'augmenter mais avec un taux de croissance inférieur à celui de la France métropolitaine. Le ralentissement démographique connu actuellement se poursuivrait : un accroissement annuel de 14 200 habitants en moyenne entre 2008 et 2013 qui serait réduit à 6 900 habitants entre 2040 et 2050.

La structure par âge serait également modifiée du fait du vieillissement de la population. Une forte hausse des 65 ans ou plus est attendue due au baby-boom (surtout en début de période de projection – 2020), et la population de 75 ans ou plus doublerait. D'ici 2020, contrairement à la projection nationale, le nombre de jeunes de moins de 20 ans diminuerait et serait moins élevé que le nombre de seniors

Parallèlement, la population d'âge actif (de 20 à 64 ans) déclinerait pour représenter 48,9% de la population régionale.

Le solde naturel deviendrait négatif : plus de décès que de naissances, alors que le solde naturel est aujourd'hui le principal facteur du dynamisme démographique de la Région. Toutefois, le solde migratoire devrait s'améliorer d'ici 2050 (tendance nationale) et contrebalancer le phénomène de solde naturel négatif.

Enjeu transversal n°1 : Concilier attractivités économique et résidentielle du territoire

La Région affirme une ambition économique forte, et fédératrice à travers le SRDEII. Celui-ci consacre l'un de ses trois axes stratégiques à la nécessaire construction d'une « chaîne de valeur territoriale », permettant à tous les acteurs du développement économique d'œuvrer dans la même direction. Le développement économique équilibré de Provence-Alpes-Côte d'Azur interpelle bien sûr l'aménagement du territoire, notamment pour conforter les grandes infrastructures « portes d'entrée » du territoire à l'international comme au national, renforcer la fluidité des transports, fiabiliser le système ferroviaire, assurer l'aménagement numérique du territoire notamment dans les Alpes, optimiser la gestion du foncier au profit d'un aménagement économique de qualité, prévoir les capacités d'accueil de futurs salariés...

Le ralentissement démographique que connaît la Région interroge quant à la pérennité de son modèle de développement économique. Attractive pour les entreprises et les emplois, les dysfonctionnements constatés en termes de consommation foncière excessive, d'offre carencée de logements accessibles notamment pour les employés, difficultés de mobilité et dépendance à la voiture particulière sous contrainte, risquent de faire perdre au territoire régional des points dans la concurrence territoriale que se livrent les régions pour attirer des entreprises.

Pour prendre acte des grands défis que constituent le changement climatique et préserver les atouts naturels et environnementaux qui sont également à la base de l'attractivité régionale (touristique, résidentielle), la recherche d'une attractivité économique renforcée doit entrer dans une nouvelle phase et inventer de nouvelles manières de conjuguer attractivité économique et aménagement durable du territoire.

La vision portée par le SRADDET devra donc concilier attractivités économique et résidentielle du territoire.

Enjeu transversal n°2 : Améliorer la vie quotidienne en préservant les ressources et en réduisant la vulnérabilité

Le développement de la région au cours du siècle dernier semble parfois s'être opéré sans rencontrer de réelles limites, hormis celles posées par les contraintes naturelles du territoire, malgré l'instauration d'importantes mesures de protection de l'environnement et de la biodiversité, et la forte densité de territoires de Parcs naturels régionaux et nationaux. Certaines stratégies dispersées d'urbanisation, répondant à une demande forte en matière d'habitat pavillonnaire, ont façonné les paysages et les modes de vie actuels. Elles montrent aujourd'hui leurs limites : la consommation d'espace et des ressources par l'urbanisation, ou le tourisme, a atteint un tel degré que les écosystèmes sont fragilisés par endroit et la qualité de vie altérée. Plusieurs catastrophes ont marqué les mémoires – inondations, incendies, et témoignent des risques que fait courir cette urbanisation non maîtrisée. De plus, les phénomènes climatiques extrêmes tels que les inondations, les canicules se multiplient et traduisent une aggravation des aléas climatiques qui accentuent la vulnérabilité du territoire.

Dans le même temps, l'offre de logements est insuffisante et ne correspond pas aux besoins de tous les habitants notamment les jeunes actifs et les familles monoparentales confrontés à la décohabitation et à la concurrence sur certains territoires, entre résidences principales et résidences secondaires, ainsi qu'à la transformation des modes de vie et d'emplois. Les déplacements générés par les distances croissantes entre lieux de résidence et zones d'emplois s'effectuent majoritairement en voiture, et contribuent à dégrader la qualité de l'air.

L'aménagement du territoire est aujourd'hui confronté à la nécessité d'inventer des modes de conception et de planification qui améliorent le bien vivre au quotidien de la population tout en veillant à la préservation des ressources naturelles et à l'anticipation des grandes mutations notamment climatiques. Il s'agit bien de concevoir et promouvoir un nouveau modèle de développement capable de rencontrer la demande individuelle des ménages tout en infléchissant les modes de vie vers des pratiques plus durables. En outre, ce modèle devra prendre en compte les enjeux liés au vieillissement de la population et à la nécessité de retenir les jeunes sur le territoire notamment pour maintenir une population active suffisante

Enjeu transversal n°3 : Conjuguer l'opportunité de la métropolisation avec l'exigence d'un développement équilibré des territoires

Le territoire régional est atypique et particulièrement contrasté. Avec sa façade littorale, très urbanisée, la vallée du Rhône, le début de la vallée de la Durance, la région s'inscrit dans le phénomène de métropolisation qui marque les évolutions territoriales française et européenne depuis plusieurs décennies. Toutefois, ce phénomène s'exprime de façon singulière en Provence Alpes Côte d'azur avec des métropoles beaucoup plus vastes que dans les autres régions, une organisation multipolaire, et une densité urbaine qui tend inversement à se réduire au profit d'une périurbanisation diffuse .

Les phénomènes métropolitains constituent des opportunités en termes de rayonnement international, ou de développement économique, scientifique, universitaire. Locomotives pour le développement de certains secteurs, elles insufflent des dynamiques dont les bénéficiaires atteignent des territoires beaucoup plus éloignés. Cependant les opportunités de la métropolisation ne sont pleinement saisies qu'à condition d'intégrer dans les stratégies de développement les interdépendances existant entre métropoles et territoires non métropolitains notamment alpin ou rhodanien.

La vision portée par le SRADDET devra répondre à l'exigence d'un développement équilibré des territoires, tout en tirant parti de l'opportunité offerte par la métropolisation. Il s'agira aussi de prendre en compte la diversité territoriale, les enjeux d'équité, de solidarité, et de mise en capacité des territoires pour accompagner des dynamiques de développement qui leur sont propres.

- *Ce diagnostic et l'identification des grands enjeux du territoire régional appellent à un changement de modèle d'aménagement et de développement pour la région Provence Alpes Côte d'azur.*

3) Quelle stratégie régionale ?

Les éléments de rupture fondant les grands principes de la vision politique régionale

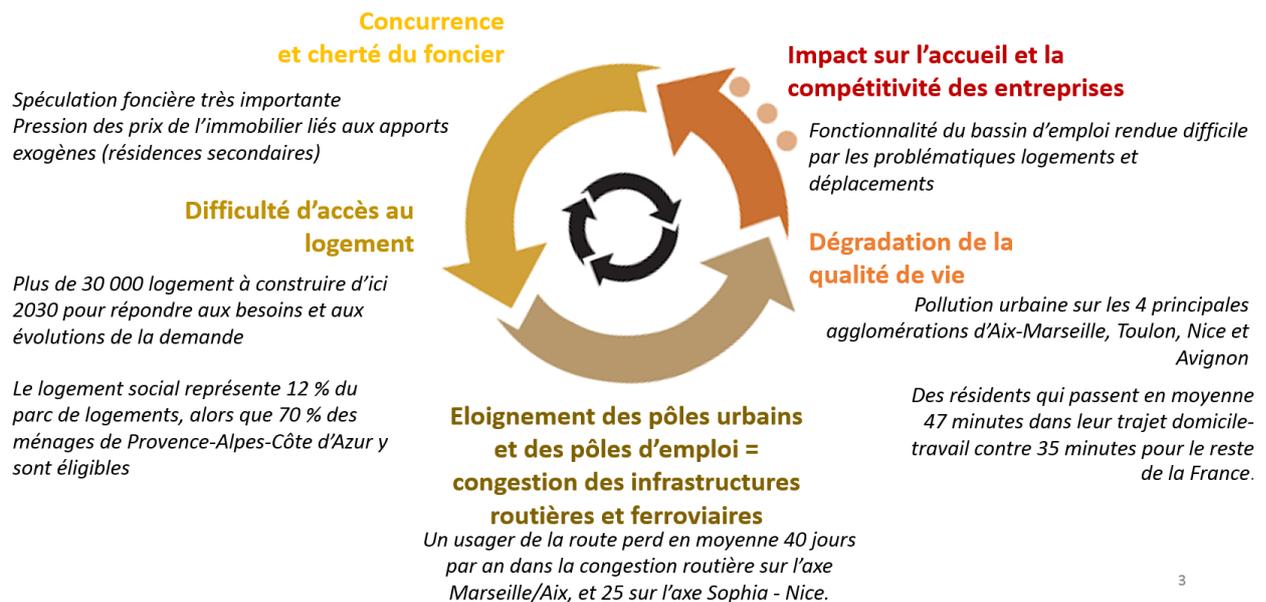
Face à ces enjeux transversaux, la Région doit faire des choix audacieux, et affirmer ainsi sa responsabilité pour une cohérence entre les impératifs de durabilité, et les multiples dynamiques territoriales en jeu.

- **Changer le modèle de développement territorial : pour une région attractive tant pour les entreprises que pour ses habitants**

La Région affirme ainsi sa volonté de retrouver une attractivité démographique pour être en phase avec une attractivité économique qu'elle souhaite déployer, compatible avec les attentes d'une attractivité résidentielle à reconquérir.

Pour conserver sa place dans le concert des métropoles européennes et méditerranéennes, elle doit ainsi relever à la fois les défis d'une économie en mutation, plus innovante, plus connectée, plus structurée, des transitions générationnelles, écologiques et sociales, les exigences d'une mobilité et d'un habitat accessible plus durable, malgré les contraintes liées à ce territoire polycentrique. Elle adaptera donc son modèle de développement territorial afin de répondre notamment aux besoins des habitants, actifs, jeunes mais également retraités.

Changer le modèle de développement territorial : POUR UNE RÉGION ATTRACTIVE TANT POUR LES ENTREPRISES QUE POUR SES HABITANTS



3

- **Rompre avec les logiques de consommation excessive des ressources naturelles : pour une région résiliente**

Pour préserver son attractivité en termes de cadre de vie comme en termes d'offre de services, la région doit développer des éléments de résilience sur de nombreux plans. Eléments qui conduisent à des ruptures : dans les modes d'urbanisation, notamment la localisation des activités et de l'habitat, l'organisation des déplacements, des modes de vie, et de production, le transport des marchandises, l'utilisation des ressources naturelles, qu'il s'agisse de la biodiversité, du foncier, de l'eau ou des ressources marines. La production de déchets et la bonne qualité de l'air doivent faire de mesures également adaptées.

Il s'agit donc d'opter sur un mode de développement moins prédateur, plus vertueux, cohérent avec la stratégie bas carbone se saisissant également de toutes les opportunités technologiques, d'innovations, d'organisation et de dynamiques compatibles avec celle-ci : rénovation énergétique et énergies renouvelables, Flexgrids, nouvelles mobilités, chaîne logistique, économie circulaire, smart cities, mais également de reconnaissance des services rendus par la nature. A cet égard l'espace alpin apparaît véritablement comme un réservoir de ressources au potentiel de développement stratégique.

Rompre avec les logiques de consommation extensive des ressources naturelles : POUR UNE RÉGION RÉSILIENTE



Consommation foncière **2 fois plus rapide** que l'évolution démographique



Une **trame verte et bleue** fragilisée par la fragmentation induite par l'étalement urbain



Baisse de **26% des surfaces agricoles** irrigables depuis 1970 et de 22% depuis 2000 dans les territoires péri-urbains



Production de déchets ménagers et assimilés de 716 kg/hab/an, **supérieure à la moyenne nationale**



Baisse de **10% de la ressource en eau** à l'horizon 2050 sur le système Durance-Verdon

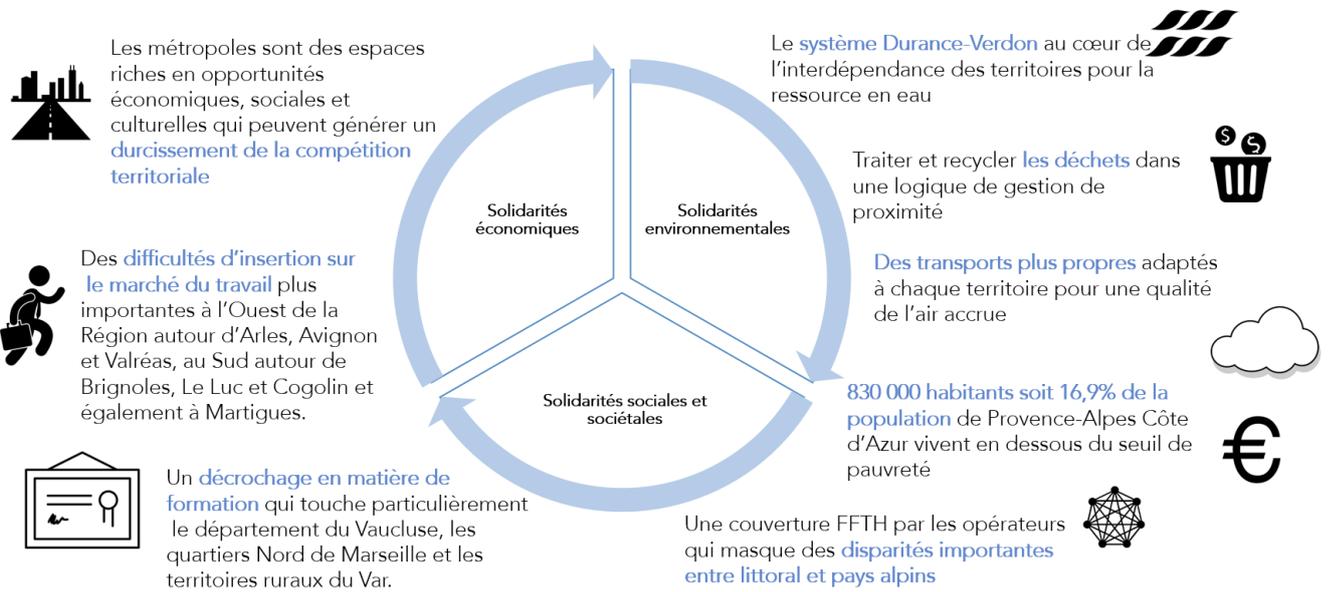


Précarité et dépendance énergétique: déficit de la balance commerciale énergétique de plus **de 13 Mds €**

- **Atténuer les logiques de concurrence territoriale : pour une région solidaire**

Enfin, la Région souhaite que tous les territoires puissent bénéficier d'une dynamique de développement, grâce à leurs contributions respectives et leurs spécificités. Il s'agit de dépasser une vision binaire du territoire entre son littoral qui concentre très les espaces urbanisés et métropolitains et le reste de la région, afin de prendre en compte l'ensemble des potentialités du territoire régional tout en identifiant pour chaque « grand espace », les enjeux de développement qui leur sont propres. Il s'agit également de rechercher la cohésion territoriale qui manque à ce territoire marqué par de fortes inégalités socio spatiales. Elle s'engage donc à être une région solidaire au sein de laquelle les logiques de concurrence territoriale font place aux logiques de réciprocité et de coopération notamment entre territoires métropolitains, ruraux et montagnards.

**Atténuer les logiques de concurrence territoriale :
POUR UNE RÉGION SOLIDAIRE**



Le parti pris spatial : conjuguer plusieurs échelles d'appréhension du territoire régional et distinguer 4 systèmes infrarégionaux

Le SRADDET appréhende les enjeux du territoire régional en combinant plusieurs échelles : suprarégional, régional, infra territorial. Selon les axes, l'une ou l'autre de ces échelles sera privilégiée.

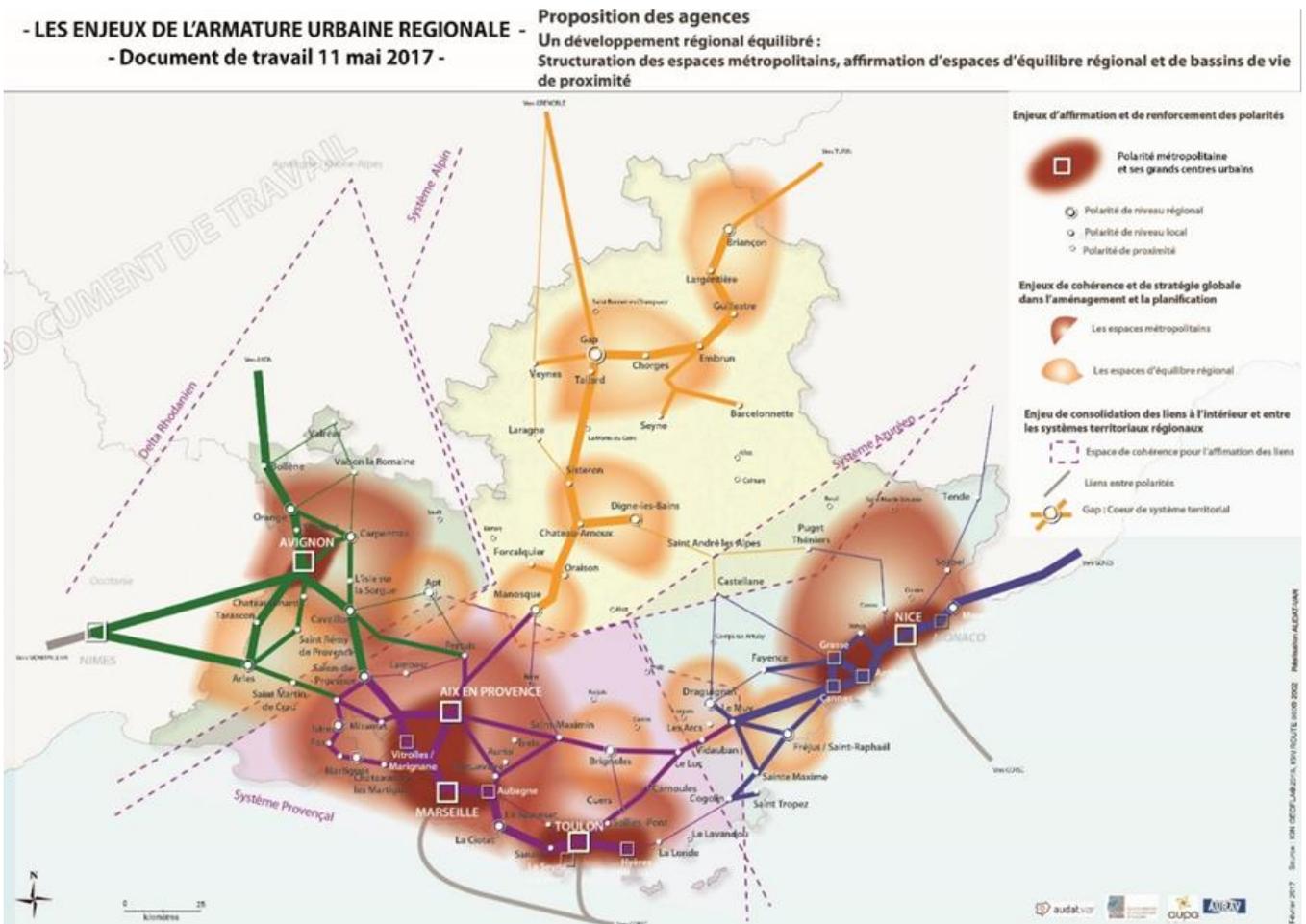
Ainsi l'affirmation d'une stratégie de reconquête de l'attractivité régionale, et de confortement de la position géostratégique du territoire requiert de penser le territoire régional au regard de son environnement national et européen, à partir de ses portes d'entrées majeures.

La structuration d'une armature territoriale et d'une offre de mobilité adaptée conjugue une approche interrégionale, une approche régionale, et la prise en compte des 4 systèmes territoriaux qui dessinent le fonctionnement du territoire au plus près des pratiques réelles des habitants et des entreprises flux domicile-travail et économiques.

Enfin l'accompagnement de stratégies différenciées de développement des territoires nécessitera d'entrer au sein de chaque système territorial pour distinguer des problématiques de développement et des règles d'aménagement adaptées à la diversité des enjeux rencontrés (ex : désenclavement, développement touristique spécifique).

La prise en compte de l'égalité des territoires au sein d'un projet régional s'opère donc par la combinaison agile de ces trois échelles d'analyse : la Région assumant l'ambition d'un projet régional partagé en matière d'aménagement et de développement durable du territoire, tout en opérant selon les enjeux des approches différenciées au sein de chacun des 4 systèmes régionaux.

Zoom sur les 4 systèmes infrarégionaux



- Le système alpin, entre responsabilité environnementale et complémentarités à conforter

Le territoire du système alpin est entouré de montagnes de grande renommée, qui le traversent et forment une continuité d'importance régionale, interrégionale, et internationale. Dominé par de grands massifs présentant des qualités naturelles exceptionnelles, le territoire se caractérise par une organisation en vallées, où se concentre la population. Fort de son remarquable patrimoine naturel, au cœur du plus grand massif européen, le territoire est en grande partie couvert par des parcs naturels régionaux et nationaux, qui constituent un quasi continuum (PNR Queyras, PNR Baronnies provençales (partiellement), PNR Luberon, PNR Verdon).

Territoire ressource pour l'eau et la production d'énergie, les contraintes ne sont pas pour autant absentes : conflit pour l'usage du foncier pour les centrales solaires, qualité de l'air dégradée par le brûlage des déchets et le chauffage au bois, conflits d'usage sur l'eau pour la neige de culture ou l'irrigation, qualité des eaux souterraines en montagne et des eaux superficielles dans la moyenne Durance, tensions dans les territoires secs des affluents de la Durance.

A l'interface entre massifs et vallées, l'agriculture joue un rôle d'interface naturel, et contribue aux équilibres économiques d'un territoire marqué par la saisonnalité touristique. Peu dense à l'année, le territoire connaît en effet une forte activité touristique, liée notamment aux stations, et voit sa fréquentation varier selon la saisonnalité.

Le territoire n'est pas dominé par une grande ville au sens de l'INSEE (supérieure à 100 000 habitants) : en revanche la ville de Gap, la plus peuplée avec 40 000 habitants, centre administratif et centre d'emplois public, opère comme une « capitale » de ce système alpin, dont les autres polarités majeures sont Manosque, Digne, et Briançon.

Le territoire du système alpin regroupe 11 aires urbaines situées dans les Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence :

- 3 grandes (Gap, Manosque Digne les bains)
- 1 moyenne (Briançon)
- 7 petites (Embrun, Sisteron, Château Arnoux- Saint-Auban, Forcalquier, Oraison, Laragne-Montéglin, Barcelonnette)

Chacune de ces aires urbaines se caractérise par un fort degré d'autonomie en termes de relation domicile-travail (pour 87% en moyenne) au sein du système alpin : plus de 96 % de ces déplacements s'effectuent en son sein.

Bien que contrainte par le massif montagneux, l'urbanisation, renforcée par une dynamique démographique favorable dans les années 2000, n'échappe pas aux problématiques d'étalement urbain. Le développement de zones commerciales en périphérie, sur le territoire du système alpin comme ailleurs, a pu contribuer à la fragilisation des villes-centres. Parallèlement, ces pressions urbaines entraînent des risques sur certaines continuités naturelles.

L'attractivité du territoire s'exerce notamment auprès d'un public de retraités venant s'installer, tandis que les départs des jeunes, notamment pour leurs études, appelle à anticiper les équilibres générationnels présents et à venir sur ce territoire.

Les complémentarités avec les autres systèmes territoriaux, si elles paraissent évidentes en termes de ressources, de tourisme, d'offre pour les retraités, devraient être approfondies pour que les questions de désenclavement physique (vers l'Italie et la région Rhône Alpes) et numérique, de couverture en services publics, de maintien de l'agriculture, etc. assurent les conditions d'un développement pérenne.

- **Le système azuréen, entre attrait du littoral et urbanisation**

Le territoire du système azuréen, situé à l'Est du territoire régional, se caractérise par le couple étroitement formé par la mer et la montagne, et l'urbanisation dense d'une étroite bande littorale. Cette urbanisation quasiment linéaire du littoral reflète notamment le levier de développement historique que fût le tourisme pour la Côte d'Azur.

La proximité immédiate des reliefs, a cependant cantonné cette expansion : les Pré-Alpes d'Azur (Parc Naturel Régional), et les petits massifs jouent ainsi un rôle de ceinture verte, cantonnant la métropolisation niçoise et l'orientant vers la Plaine du Var, menaçant parfois la pérennité des activités agricoles. Face à des coûts de foncier agricole en zone périurbaines bien supérieurs aux moyennes régionales, le maintien de ces activités constitue un enjeu fort.

Le degré d'anthropisation de ce territoire pèse fortement sur les ressources (eau), accroît l'exposition aux risques naturels (inondations), et accentue le déséquilibre entre consommation et production énergétique. Le territoire importe en effet 95% de sa consommation toutes énergies confondues, et doit composer avec une alimentation électrique très fragile, notamment lors des pics de consommation en période estivale.

La répartition de la population démontre la spécificité du système azuréen, marqué par un réseau de dix aires urbaines à dominantes littorales. Ce système, qui reflète la réalité des territoires pratiqués par les déplacements domicile-travail et transferts d'établissement, regroupe les aires urbaines des Alpes-Maritimes, ainsi que quelques aires urbaines varoises, quasiment contiguës. Notons également l'importance des échanges avec Monaco.

- 4 grandes aires urbaines : Nice, Fréjus, Draguignan et Menton
- 3 aires urbaines moyennes : Sainte-Maxime, Saint-Tropez et Le Luc
- 3 petites aires urbaines : Cogolin, Cavalaire-sur-Mer et Salernes

Ayant connu une croissance forte de sa population au cours du XXème siècle, le territoire du système azuréen connaît depuis près d'une décennie une inversion de tendance, avec, une croissance démographique annuelle très ralentie.

Cette zone connaît d'importants flux résidentiels et un vieillissement de la population en raison du transfert d'une partie de la population jeune et active d'un littoral saturé vers des territoires toujours plus lointains, alors qu'une part importante des logements sont des résidences secondaires, en lien avec la prédominance du tourisme dans l'économie locale.

Les complémentarités avec le système provençal sont fortes, notamment en matière de déplacements, et non négligeables avec le système alpin, notamment via un espace de cohérence autour de Castellane et Puget Théniers.

- **Le système provençal, au cœur de l'armature urbaine régionale**

Le territoire du système provençal représente plus de 50% de la population régionale. Il se caractérise par une très forte métropolisation multipolaire, autour d'Aix-Marseille et dans un quasi continuum avec Toulon. Les espaces naturels, dont certains exceptionnels (Parc National des Calanques...) sont souvent peu étendus, enclavés, et soumis à de fortes pressions foncières ou touristiques.

La forte pression foncière s'exerce sur le littoral et remonte dans cette zone le long des axes de communication, générant une problématique d'étalement urbain dans la plupart des villes et villages de l'arrière-littoral.

L'arrière-pays littoral forme une zone marquée par une matrice agricole autour du bassin d'Aix-en-Provence, puis forestière dans le Var. Les grands massifs forestiers de l'est ont conservé, dans une certaine mesure, leur intégrité écologique et fonctionnelle.

Le territoire du système provençal associe la plupart des aires urbaines des Bouches-du-Rhône, à l'exception d'Arles, et s'étend jusqu'à Toulon et Bormes-les-Mimosas - Le Lavandou. Il se compose ainsi de 7 aires urbaines formant un seul bloc géographique. :

- 4 grandes (Marseille Aix en Provence, Toulon, Salon, Brignoles)
- 3 petites (Port Saint Louis du Rhône, Bormes les mimosas - le Lavandou, Cadenet)

Présentant une forte densité de population, le territoire est concerné par des risques naturels, en particulier le risque incendie, à proximité immédiate des zones urbaines. L'aggravation des effets du changement climatique, notamment l'aggravation des épisodes de sécheresse constitue également un enjeu fort pour ce territoire très largement dépendant des apports extérieurs pour sa desserte en eau (via le système Durance Verdon et/ou des transferts plus locaux comme Carcès pour le secteur de Toulon).

Au-delà des fortes contraintes induites par les reliefs et le découpage littoral, le système provençal demeure organisé par des stratégies d'évitement et des logiques de spécialisations entre différents pôles productifs juxtaposés, mais au total peu intégrés.

Assumant des vocations commerciales et industrielles, mais également touristiques, le système provençal demeure organisé par des stratégies d'évitement et des logiques de spécialisation territoriales. Celles-ci se traduisent par l'éloignement des pôles d'emploi, des problématiques fortes de déplacements domicile-travail dominés par la voiture individuelle, et des niveaux préoccupants de pollution de l'air.

Les disparités socio-spatiales sont également accentuées, avec des centres urbains en situation de fragilité, aussi bien en cœur de métropole que sur des villes moyennes, ainsi qu'une concentration de la pauvreté dans certains quartiers. Le territoire compte une quinzaine de quartiers d'intérêt régional PNRU.

Les complémentarités avec les autres systèmes sont fortes de par sa situation au cœur de l'armature urbaine régionale et ses synergies économiques avec chacun des trois autres systèmes.

- **Le système rhodanien, un territoire, à la croisée des échanges interrégionaux**

Ce système, à l'ouest du territoire régional, longe la Vallée du Rhône, jusqu'au delta qui s'ouvre sur la Méditerranée. Ce territoire s'étend au-delà de la limite administrative de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en étroites connections avec la partie Est de la région Occitanie. Le fonctionnement de ce territoire dessine un espace d'échange et d'interaction forte avec l'Occitanie et Rhône-Alpes-Auvergne, autour d'un couloir rhodanien constituant un axe majeur de communication.

Tout au sud, les espaces formés par l'ensemble Camargue, Crau, Alpilles constituent une mosaïque exceptionnelle de milieux et d'écosystèmes, faisant l'objet d'importantes mesures de préservation et valorisation (Parc Naturel régional de Camargue, réserves naturelles nationales, sites du Conservatoire du Littoral...)

Plus au Nord, la Durance délimite cet espace, et fait l'objet d'aménagements hydroélectriques déterminants pour la gestion de la ressource en eau et l'irrigation du territoire régional bien au-delà du système Durancien. Au plan environnemental, les territoires de ce système- sont dépendants du Rhône et de la Durance pour l'agriculture et le maintien des zones humides, la ressource Rhône étant peu mobilisée jusqu'à présent pour l'eau potable.

La vocation agricole du territoire est très affirmée, avec des paysages modelés par les vignes, les cultures fruitières et maraîchères. Certains paysages sont porteurs d'une forte identité, par exemple le Mont Ventoux ou le Lubéron, et contribuent à l'attractivité touristique du territoire. Fortement marquée par les activités humaines, la plaine d'Avignon-Carpentras accueille de nombreuses infrastructures, fait l'objet d'un mitage périurbain diffus, et d'une fragmentation progressive des terres agricoles.

Le territoire du système rhodanien compte pour Provence-Alpes Côte d'Azur l'ensemble des aires urbaines du Vaucluse (Avignon, Apt Vaison-la Romaine, Valréas), l'aire urbaine de Bollène dans le Gard, ainsi que celle d'Arles dans les Bouches-du-Rhône.

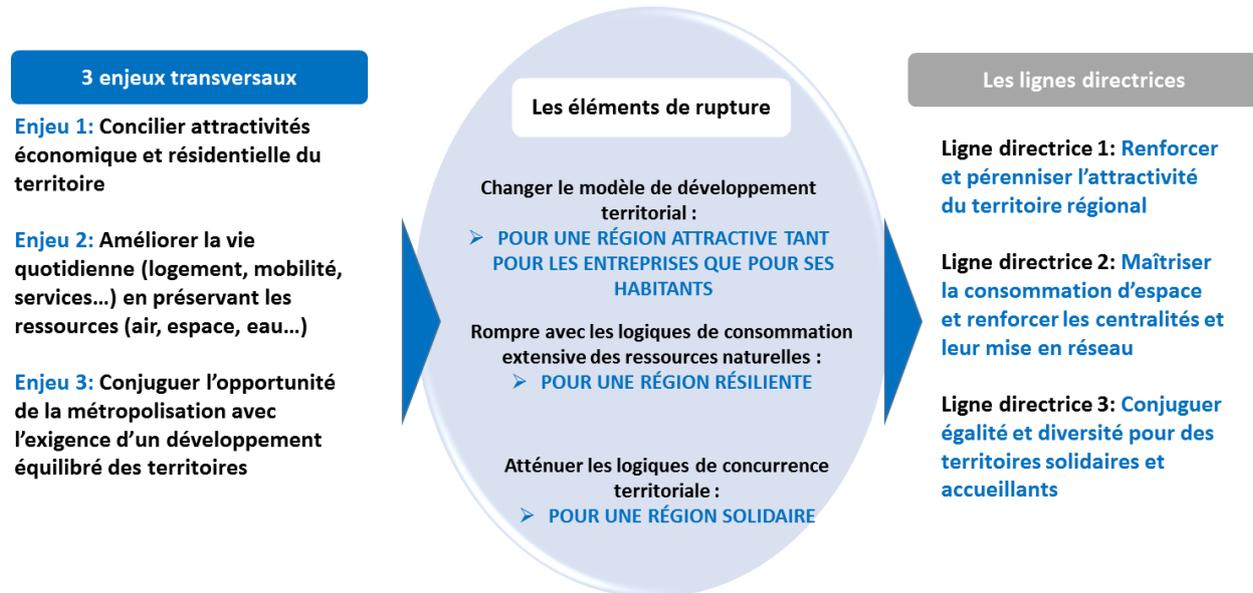
Au niveau social, ce système est marqué par plusieurs centres villes en difficulté, avec un fort enjeu de requalification et de revitalisation. La précarité énergétique est importante, compte tenu du faible niveau de revenu des ménages et de l'état des logements.

La présence d'une importante activité agricole et de nombreuses zones urbaines appelle à une grande vigilance en matière environnementale. La prévalence de nombreux risques naturels, notamment d'inondations, constitue également un enjeu fort, l'exposition aux effets du changement climatique étant susceptible d'aggraver ces tendances.

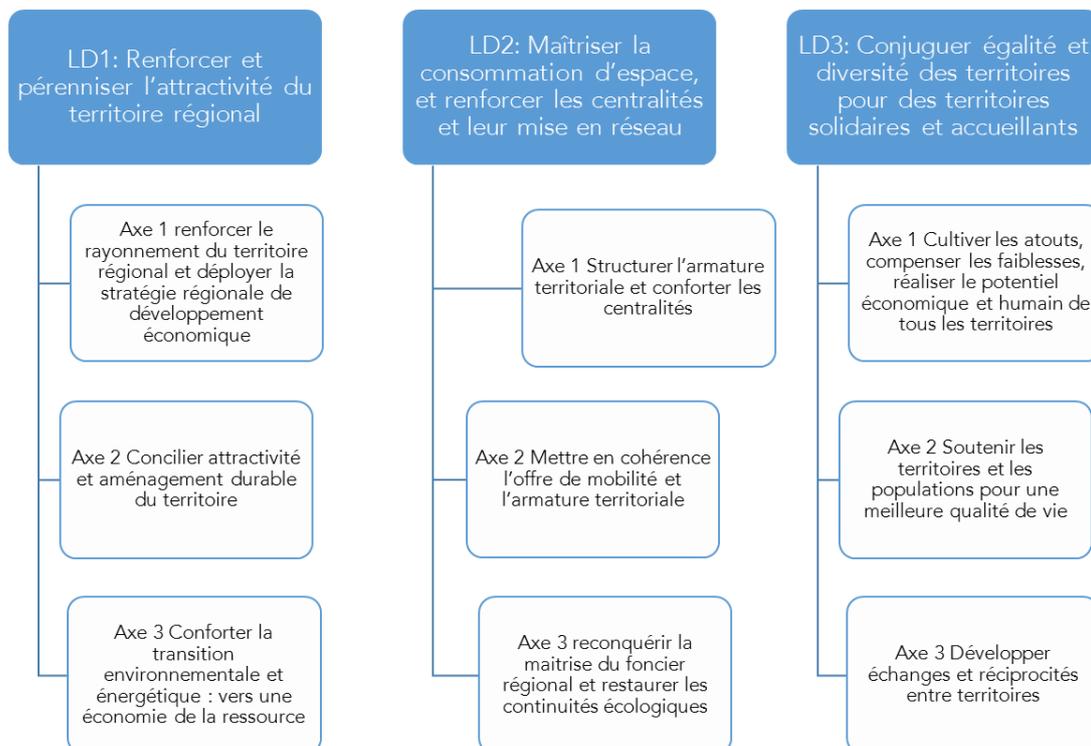
Le choix de trois lignes directrices

Schéma d'élaboration des trois lignes directrices

Pour traduire cette ambition, le SRADDET propose d'organiser ses objectifs autour de 3 grandes lignes directrices :



Afin de relever les défis qui s'offrent au territoire régional, et à ses habitants et usagers, et rompre avec plusieurs décennies d'aménagement énergivore et consommateur d'espace, la stratégie régionale sera mise en œuvre à partir de 3 grandes lignes directrices.



LD1 Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

- LD1-Axe 1 renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

La Région considère que sa première responsabilité est de conforter le rayonnement à l'échelle nationale et internationale, autant par une accessibilité performante par les grandes portes d'entrées du territoire (ports, aéroports, gares TGV, autoroutes) auxquels seront connectés les pôles d'attractivité, par la structuration des liaisons interrégionales voire internationales, que par une insertion dans les grands réseaux immatériels, scientifiques, culturels, et des coopérations fructueuses avec les territoires limitrophes nationaux ou frontaliers avec l'Italie ...

La future Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, dont la Région souhaite une réalisation accélérée, constitue à cet égard un enjeu de la plus haute importance.

Cette volonté s'inscrit dans sa responsabilité de porter le dynamisme économique, dans une logique d'innovation permanente, notamment par les 12 Opérations d'Intérêt Régional. Le SRADDET proposera les conditions de déploiement de la stratégie régionale économique par des propositions visant à soutenir les trois grands hubs de l'industrie du futur (Henri Fabre, PICTO et system factory), à conforter la mixité fonctionnelle des espaces urbains en favorisant la création de tiers lieux notamment (espaces de coworking, bureaux partagés, fab lab..), à mobiliser et adapter la ressource existante des espaces économiques dédiés (ZAE) au travers d'une hiérarchisation, d'une labellisation et d' une requalification des espaces.

O1 Un territoire connecté et plus accessible au niveau national européen et international

- Conforter les portes d'entrées du territoire régional (réseau autoroutier, gares TGV, aéroports et ports)
- Définir et déployer une stratégie portuaire et fluviale à l'échelle régionale
- Structurer la chaîne logistique pour capter plus de valeur tout en favorisant le report modal pour les flux de longue distance

O2 Des pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques porteurs de rayonnement régional

- Renforcer les grands pôles économiques et touristiques
- Définir et outiller la stratégie territoriale d'aménagement économique
- Soutenir le rayonnement du territoire en matière culturelle, universitaire, de recherche et d'innovation (dont ITER et CEA de Cadarache)

O3 La dimension européenne de la Région confortée au cœur du bassin méditerranéen, et des projets collaboratifs renforcés avec les territoires frontaliers

- Renforcer le partenariat avec les territoires limitrophes (Occitanie, Auvergne-Rhône Alpes, Monaco, Ligurie, Piémont) notamment pour la consolidation du système ferroviaire
- Conforter le projet de métropole transfrontalière et plus largement les projets de coopérations transfrontaliers alpins (ALCOTRA)
- Soutenir la stratégie de façade littorale

- LD1-Axe 2 Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Cette ambition est conditionnée au renouvellement du modèle de développement territorial : si elle s'inscrivait dans la continuité des décennies passées, les risques de banalisation, de dysfonctionnements, de dangers pour les populations deviendraient tels qu'une déprise économique et démographique ne tarderait pas à voir le jour.

C'est pourquoi la Région poursuit conjointement la volonté de concilier son attractivité avec un aménagement durable du territoire : il concernera l'organisation territoriale en termes d'articulation entre transports en commun et implantations résidentielles et économiques, de management des risques notamment naturels, de valorisation et de maintien des paysages, de projets d'aménagement intelligents, adaptés, peu énergivores...

O1 Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire

- Déployer des modes d'aménagement exemplaires, intelligents, adaptés (dont les OIN Euroméditerranée et Plaine du Var, et les chartes de PNR par exemple) en privilégiant un urbanisme économe en besoins de déplacements et non dépendants de la voiture particulière
- Intégrer les enjeux de la gestion durable des ressources naturelles dans les projets d'aménagement et d'habitat pour garantir un accès à la ressource pour tous et aider les territoires à s'adapter au changement climatique et aux risques
- Diminuer la consommation totale d'énergie de 20% en 2030 et 50% en 2050 par rapport à 2012
- Améliorer la qualité de l'air (bâtiments, industrie, transports) et contribuer au développement de nouvelles mobilités, de transports propres et au report modal

O2 Des ressources naturelles et paysagères préservées et valorisées, une identité renforcée

- Préserver les ressources en eau terrestre, souterraine et de surface, les milieux aquatiques et les zones humides, pour garantir le maintien du potentiel de développement de la région
- Connaître, protéger la biodiversité, et ses fonctionnalités écologiques en milieux terrestre, aquatique, littoral et marin
- Assurer le bon état et la qualité des milieux terrestre, aquatique, littoral et marin
- Préserver les identités paysagères naturelles et les potentialités de développement agricole

- LD1-Axe 3 Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Les enjeux planétaires en terme climatique confortent cette volonté et la Région y répondra en facilitant la transition écologique et énergétique. Elle œuvrera pour que cette transition s'accompagne de créations d'emplois et de richesses locales sur tous les territoires.

Economiser, réparer, recycler la ressource, produire en circuit court deviendra un nouveau mode de faire et de consommation, voire de production, porteur d'innovation, dans la lignée de la smart-Région, de l'économie circulaire et des nouveaux modes de développement.

O1 Vers un nouveau référentiel de production et de consommation, pour une société Post carbone

- Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation forestiers et agricoles
- Augmenter la production d'énergie renouvelable thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié visant le 100% ENR à 2050 et promouvoir une mobilité dé-carbonnée
- Accompagner le développement de « territoires intelligents » avec des services numériques utiles aux habitants, aux visiteurs et aux entreprises
- faire de la biodiversité un levier de développement et d'aménagement innovant

O2 Prévention et gestion des déchets, vers une économie circulaire plurielle

- Donner la priorité à la prévention et à la réduction des déchets
- Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme
- Favoriser l'écoconception, le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie de la fonctionnalité

Les Valeurs pour l'action

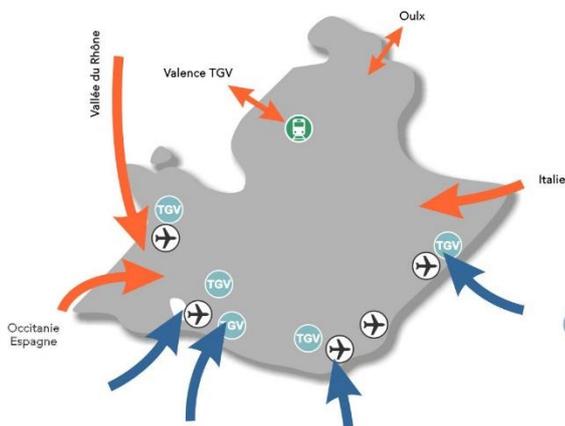
L'attractivité résidentielle et la qualité de vie constituent un fondement majeur du rayonnement régional

Une transition de l'économie vers un modèle plus durable

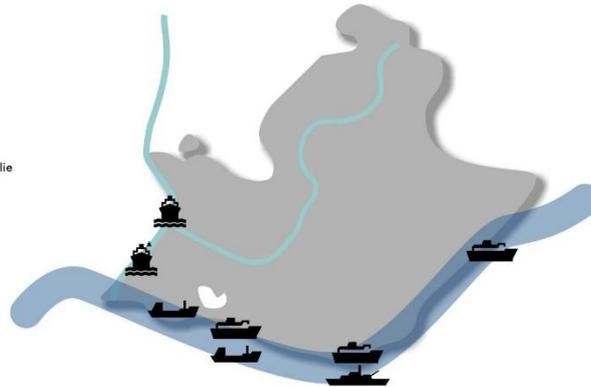
L'habitant de la région, l'humain au cœur de l'urbain

Ligne directrice 1 : RENFORCER ET PÉRÉNNISER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE RÉGIONAL

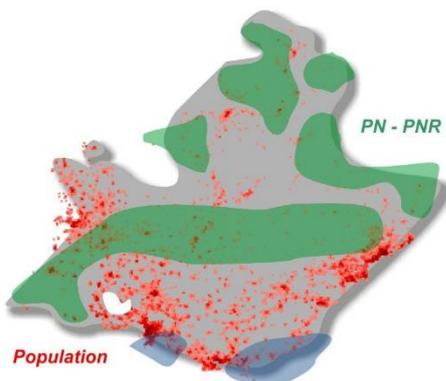
Conforter les portes d'entrées



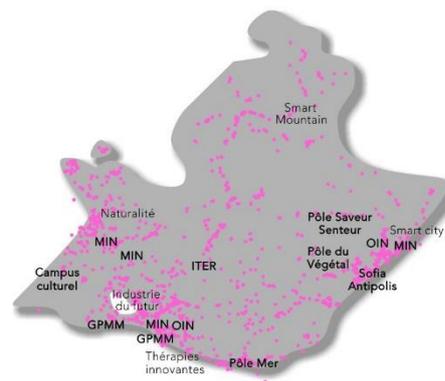
Définir/déployer la stratégie
portuaire et fluviale
Soutenir la stratégie de façade littorale



Concilier attractivité et
aménagement durables



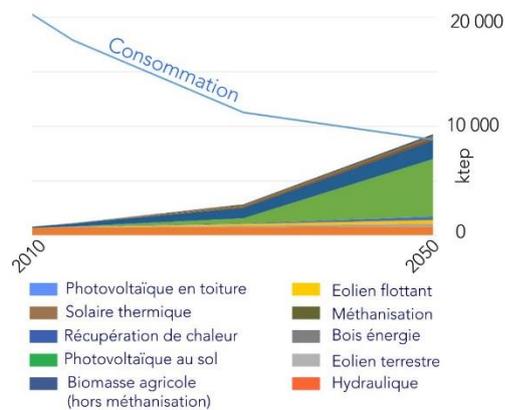
Zones d'activités et
pôles économiques stratégiques



Soutenir le rayonnement culturel,
universitaire, recherche, innovations



Scénario Energie Positive 2050



Sources : Région PACA / DCOPT / SCOPE - Unité SIG Juillet 2017

LD2 Maîtriser la consommation d'espace, et renforcer les centralités et leur mise en réseau

- LD2-Axe 1 Structurer l'armature territoriale et conforter les centralités

Ce nouveau modèle de développement territorial passe par une nouvelle organisation du territoire autour de 4 grands systèmes alpin, azuréen, rhodanien et provençal. Concentrer les développements à venir permettra de structurer le territoire autour d'une hiérarchie de polarités qui rayonneront chacune à leur niveau sur leurs aires d'influence et dont les centralités seront confortées.

Il s'agira de favoriser une approche plurifonctionnelle en termes d'habitat, de services, de reconquête commerciale et d'activité économique, d'établissement de formation et de santé, de desserte en transports durables autour de pôles d'échanges eux même renforcés.

O1 Une stratégie pour chaque système territorial

- Qualifier les fonctions de centralité pour chaque niveau et assurer une offre de service de transports adaptée à chacun des systèmes
- Définir la place des campagnes urbaines et rurales en réduisant la demande automobile dans les territoires périurbains en accélérant les pratiques de mobilité alternatives en complément du report modal sur les TC et en s'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire des PNR
- Identifier la nature des relations, coopérations et réciprocity au sein et entre systèmes territoriaux, en particulier entre les métropoles, entre les espaces alpins et littoraux

O2 Des polarités affirmées au sein de chaque système

- Conforter le développement et le rayonnement des métropoles de l'espace provençal et azuréen
- Consolider les dynamiques des grands centres urbains de l'espace rhodanien
- Soutenir les fonctions d'équilibre des polarités de l'espace alpin

O3 Des centres urbains réinvestis pour juguler l'étalement urbain, favoriser la proximité et le lien social

- Habiter, se déplacer, réinvestir les centres villes et centres bourgs
- Retrouver la vitalité commerciale et l'activité dans les centres villes et centres bourgs
- Réintroduire la nature en ville et, redonner de l'amabilité aux espaces publics

- LD2-Axe 2 Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale

Les grands espaces territoriaux, les nouvelles centralités seront reliés de manière à irriguer l'ensemble du territoire régional et à fluidifier les déplacements notamment quotidiens, par un réseau de mobilité, renouvelé, cohérent avec l'armature territoriale.

Au-delà du projet de la Ligne Nouvelle Côte d'azur, le réseau TER sera fiabilisé, et enrichi par un maillage de liaisons à haut niveau de service permettant de favoriser le report modal. Les itinéraires routiers d'intérêt régional seront définis.

O1 Une inter modalité facilitée

- Faciliter tous types de reports modaux de la voiture solo vers d'autres modes plus collectifs et durables
- Structurer et hiérarchiser les PEM et leur niveau de service
- Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billettique simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale

O2 Des offres de transport collectif adaptées et confortées

- Optimiser et coordonner les offres de transport collectif pour accroître le niveau de service et répondre aux nouvelles exigences des polarités urbaines de chaque système

- Favoriser les conditions de mise en œuvre de TCSP (CHNS, BHNS, tramway) sur les axes de liaison majeurs

O3 Un réseau routier adapté pour répondre aux nouveaux enjeux de desserte et de mobilité

- Identifier les niveaux de service et de fonctionnalités du réseau des itinéraires d'intérêt régional prenant en considération des enjeux de désenclavement
- Déployer un réseau d'infrastructures (ex voies réservées, pistes cyclables) et d'équipements d'accès et de stationnement (parking de rabattement, aires de covoiturage) en cohérence avec l'armature urbaine
- Accompagner le développement d'offres alternatives (transport à la demande, covoiturage...) pour les zones peu denses

- **LD2-Axe 3 reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques**

La revitalisation des centres urbains contribuera à cette ambition en offrant aux habitants la proximité, gage d'une qualité de vie, et en luttant contre une consommation foncière excessive. Ainsi, les milieux naturels et les continuités écologiques seront préservés et contribueront autant à la biodiversité globale qu'à une offre de cadre de vie de qualité pour les habitants comme pour les touristes. La meilleure allocation de l'espace sera recherchée, notamment en veillant à restaurer, réhabiliter, requalifier les espaces déjà urbanisés pour leur permettre d'assurer pleinement les fonctions attendues.

Cette meilleure allocation de l'espace participera à la limitation des coûts d'investissement et de fonctionnement pour les territoires et les habitants (consommation énergétique, réseaux...)

O1 Les grands équilibres préservés, et une organisation du territoire plus rationnelle

- Maîtriser l'étalement urbain, promouvoir les formes urbaines moins consommatrices d'espace
- Définir une enveloppe urbaine régionale
- Protéger et valoriser une enveloppe agricole régionale

O2 Les continuités écologiques restaurées

- Prévoir la restauration écologique (de 16 % de la TVB régionale) et la reconquête des milieux naturels dégradés
- Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets de travaux et d'aménagement et les documents d'urbanisme.

Les Valeurs pour l'action

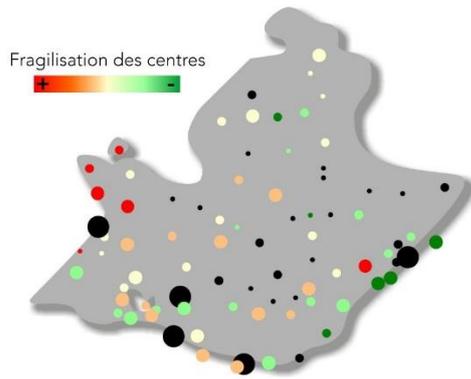
Améliorer le quotidien en pensant à l'avenir ou conjuguer les temps

Des écosystèmes urbains reliés entre eux plutôt qu'un étalement

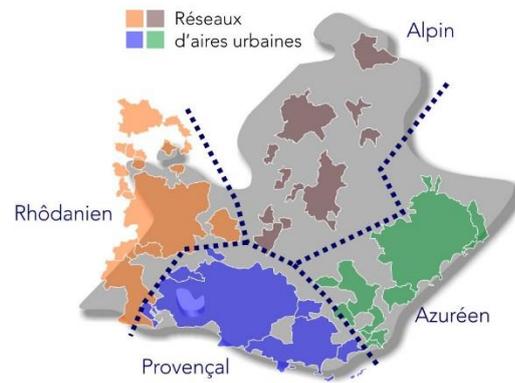
Penser la proximité et gérer les interfaces

Ligne directrice 2 : MAITRISER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET RENFORCER LES CENTRALITES ET LEUR MISE EN RESEAU

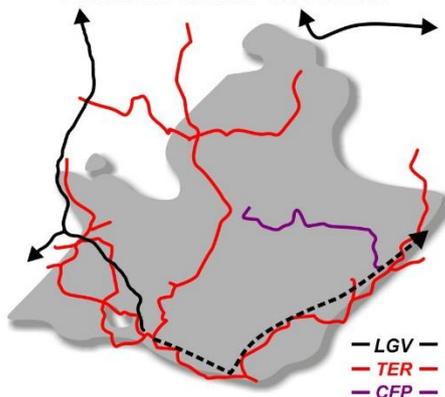
Vers une nouvelle armature urbaine ?



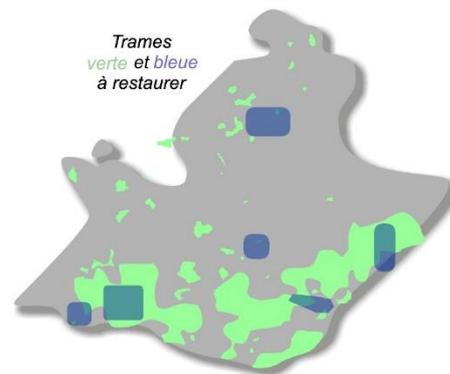
Systèmes territoriaux



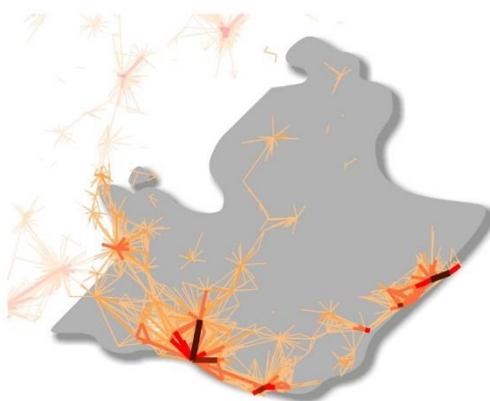
Fiabiliser offre TER
Accroître niveau de service



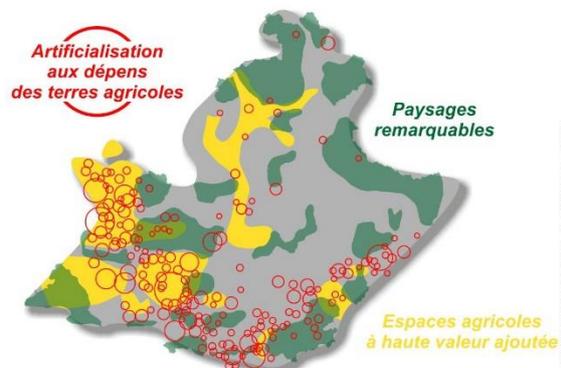
Protéger la biodiversité



Déplacements quotidiens



Préserver les identités paysagères
et potentialités agricoles



LD3 Conjuguer égalité et diversité des territoires pour des territoires solidaires et accueillants

Cette troisième ambition du SRADDET répond à la volonté régionale de prendre en considération les diversités territoriales et sociales.

- LD3-Axe 1 cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Il s'agit là de tirer le meilleur parti des potentialités de développement pour les territoires, sur les plans numérique, touristique, économique, en veillant à accompagner les territoires fragilisés, urbains ou ruraux, en visant leur intégration dans la dynamique générale, à la hauteur de leurs ressources spécifiques, voire en les dotant de ressources facilitant leur mise en capacité.

O1 Vers des stratégies intégrées des territoires

- Faire rayonner les projets métropolitains et promouvoir leur retombées pour l'ensemble des territoires de la région
- renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire à l'échelle nationale
- Promouvoir la mise en tourisme des territoires en connexion avec les portes d'entrée et les PEM, et conforter les smart mountain

O2 Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires

- Accélérer le désenclavement physique et numérique des territoires en particulier des territoires alpins
- Conforter la cohésion sociale notamment par la politique de la ville, l'accès des jeunes à l'emploi, et la prise en compte des nouveaux besoins liés au vieillissement de la population (silver économie)
- Accompagner les évolutions sociétales liées au numérique par une offre de formation adaptée.
- Déployer les potentialités de formation en optimisant l'ouverture et les conditions d'accès aux établissements scolaires (Lycées, Lycées professionnels...)

- LD3- Axe 2 soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Améliorer leurs connexions, faciliter l'accessibilité aux services, à la formation, à la santé, conforter les conditions du développement économique, sont par exemples des traductions opérationnelles qui seront recherchées. L'offre de logements, de services, d'équipements, s'inscrira dans la même perspective.

O1 Une stratégie d'accès au logement et la réduction des inégalités

- Permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté leurs ressources et réaliser un parcours résidentiel conforme à leur souhait
- Rénover le parc de logement existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés
- Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle

O2 Une échelle resserrée de la vie quotidienne pour une meilleure qualité de vie

- Faciliter l'accès aux services, selon les niveaux de polarités et l'accompagner par une offre de transports adaptée
- Promouvoir les mobilités douces articulées aux autres réseaux de transport collectif
- Soutenir une économie de proximité

- LD3- Axe 3 développer échanges et réciprocity entre territoires

Des solidarités territoriales notamment en matière de partage de l'eau, de solidarité écologique, de gestion des déchets, mais également d'accès aux aménités touristiques seront instaurées afin de permettre à chaque territoire de valoriser ses ressources propres. Elles passeront notamment par une stratégie de la connaissance, en jouant sur tous les ressorts offerts par le numérique.

O1 Des atouts diversifiés, des interdépendances, des coopérations

- Favoriser la diffusion culturelle dans les territoires non métropolitains à partir d'une offre coproduite avec les métropoles et grandes agglomérations
- refonder le pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités environnementales pour donner à chaque territoire les capacités de son développement
- promouvoir des projets fédérateurs, issus de la contribution des territoires à l'inter territorialité
- S'accorder sur une stratégie de transports-mobilité avec les AOMD et définir les modalités de l'action

O2 Connaissance, solidarités et dialogue comme leviers de la coopération

- Développer la connaissance et la mise en capacité des territoires
- Outiller de nouvelles formes de coopérations et de solidarités construites sur des interdépendances
- Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs (actions de report modal, amélioration des infrastructures)
- Promouvoir les gouvernances partenariales, et les espaces d'échanges

Les Valeurs pour l'action

Des territoires contributeurs du fait régional

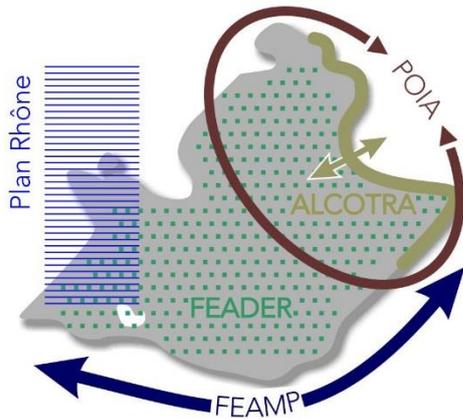
Réduire les inégalités, vers une cohésion retrouvée

Des interdépendances, sources de coopération

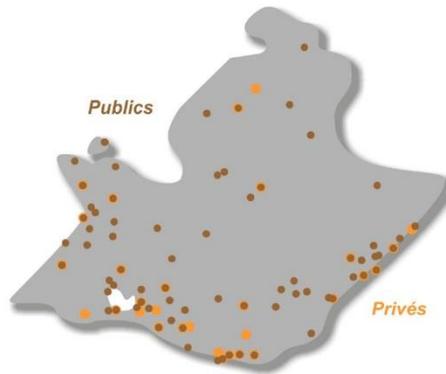
Ligne directrice 3 : CONJUGUER ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ DES TERRITOIRES

POUR DES TERRITOIRES SOLIDAIRES ET ACCUEILLANTS

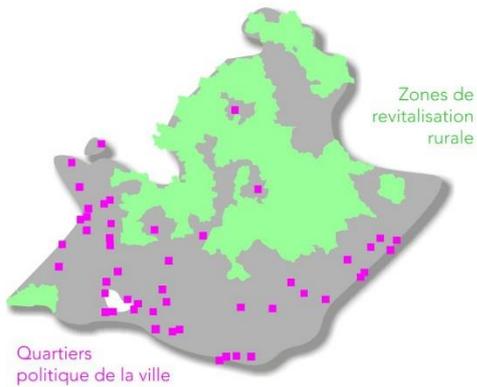
Programmes Européens
et coopération



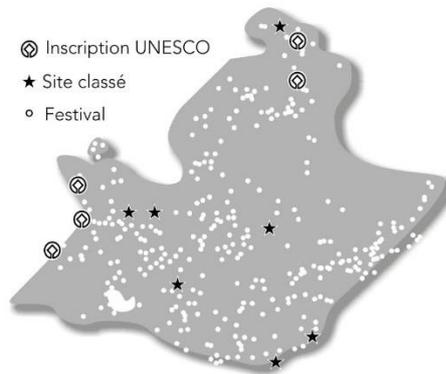
Implantation des lycées



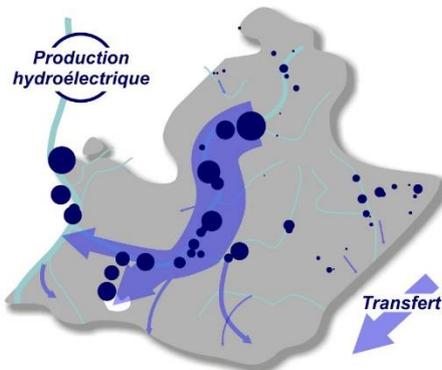
Quartiers Politiques de la ville
et ZRR



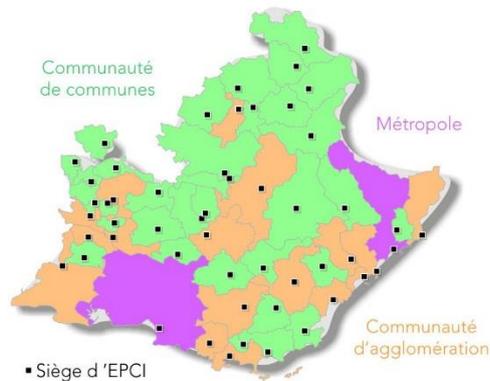
Attractivité touristique
et culturelle



Flux et interdépendance :
ressource en eau



EPCI



Source(s) : Région PACA / DCOPT / SCOPE - Unité SIG Juillet 2017

4) La gouvernance du SRADDET et la mise en capacité des territoires

La Région exprimera dans le SRADDET les fonctions qu'en entend mettre en œuvre pour assurer la gouvernance et la mise en capacité des territoires

- Une fonction régulatrice
- Une fonction d'animation territoriale
- Une fonction d'ingénierie et d'observation/veille permanente, notamment sur les signaux faibles

Pour s'assurer de la bonne réalisation du SRADDET, outre le fascicule des règles qui définira de manière précise les conditions prescriptives à respecter par les acteurs, un dispositif de mise en œuvre sera proposé reposant sur un principe de conventionnement et de contractualisation, une boîte à outils pédagogique, mais également d'accompagnement des projets, un dispositif d'évaluation et de veille prospective en continu

Enfin un dispositif de coordination de pilotage et de suivi sera défini, pour assurer une mise en œuvre collégiale et partenariale, voire partagée du SRADDET.